



# PRÉFET DE L' AISNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Présentation de l'outil de saisie des zones d'accélération des EnR par les collectivités

Direction départementale des territoires  
de l'Aisne

# Pourquoi un outil local ?

Dans l'attente de la mise à jour du portail national (qui permettra aux communes de cartographier directement sur la carte), la DDT vous propose un outil en ligne de saisine (tracé des zones sur une carte de votre territoire), qu'elle pourra à terme basculer sur l'outil national.



## Présentation de l'outil

- Mise en place et administration du service par la DDT02 ;
- Utilisation adaptée à un large panel d'utilisateurs, y compris pour des utilisateurs peu habitués à l'usage d'outils cartographique complexes ;
- L'utilisateur définit, à l'aide d'un outil de dessin, les secteurs de "*zones d'accélération des énergies renouvelables*" qu'il aura préalablement identifiées.
- Accessibilité directement en ligne sur un navigateur, aucun logiciel supplémentaire à télécharger ;

Interface web disponible à l'adresse :

<https://arcg.is/1juDKv>



PRÉFET  
DE L'AISNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Fonctionnement de l'interface

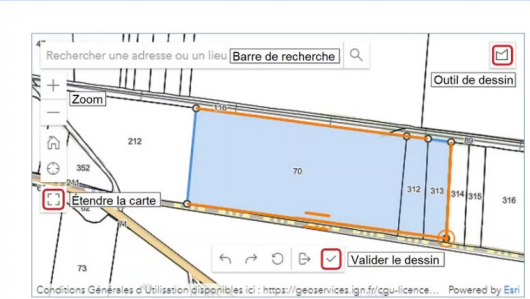


PRÉFET  
DE L'AISNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale  
des territoires

Enquête sur le développement des ENR



Rechercher une adresse ou un lieu  Barre de recherche

Zoom

Outil de dessin

Étendre la carte

Valider le dessin

Conditions Générales d'Utilisation disponibles ici : <https://geoservices.ign.fr/cgu/licence...> Powered by Esri

Cette enquête permet aux communes de transmettre les résultats de l'identification de zones potentiellement propices à l'implantation d'énergies renouvelables sur leur territoire, notamment pour définir les zones d'accélération prévues par l'article 15 de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER du 10 mars 2023.

La localisation des parcelles concernées se fait par l'intermédiaire d'un outil de dessin cartographique spécialement développé pour cet usage. Pour une navigation plus facile sur la carte, il sera possible de l'étendre grâce au bouton "étendre la carte" sur la gauche de la fenêtre.

Dans le cas où plusieurs parcelles non adjacentes doivent être identifiées sur une même commune, il convient de valider chacun des groupes de parcelles dans une enquête séparée. L'enquête se relancera automatiquement à la fin du processus pour permettre ainsi d'enregistrer d'autres parcelles.

Suivant

Page 1 sur 3

Powered by ArcGIS Survey123




# Réception des données

Les données sont intégrées en direct et consultables après la validation de l'enquête par la commune.

Enquête accélération ENR 2023

Vue d'ensemble Création Collaborer Analyser **Données** Réglages

18/09/2023 - 18/09/2023 Filtre Rapport Exporter Ouvrir dans la visionneuse de carte Vue du formulaire



Enquête accélération ENR...

Nom de la commune	Contact email	Contact téléphonique	La parcelle ou l'unité foncière est elle déjà construite ?	Typologie des bâtiments existants :	Autre - Typologie des bâtiments existants :	ENR susceptibles d'être mises en oeuvre sur la parcelle :	Autre - ENR susceptibles d'être mises en oeuvre sur la parcelle :
Commune-test	Mairie@test.fr	0323XXXXXX	Non			Photovoltaïque_au_sol	
Commune-test	Mairie@test.fr	0323XXXXXX	Oui	other	Administration	Photovoltaïque_sur_construction	



## Et après ?

Il est impossible d'apporter des corrections / modifications à une zone après validation de l'enquête. En cas d'erreur de saisie, se rapprocher de l'unité Connaissance des Territoires de la DDT.

Après que la commune a renseigné les zones d'accélération potentielles sur son territoire, la DDT envoie une copie du zonage enregistré à la commune pour validation avant d'être remontées au niveau national.